

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Gaston Ganault, 22 janvier 1888](#)

Marie Moret à Gaston Ganault, 22 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[22 janvier 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

RésuméMarie Moret informe Ganault que la réunion d'inventaire de la succession de Godin sera probablement reportée au mercredi 1er février 1888 car le conseil de famille des enfants d'Émile n'est pas encore constitué et que la Société du Familistère ne pourra être représentée légalement par son administrateur-gérant qui sera élu le 29 janvier. Elle explique à Ganault que le juge de paix lui a conseillé de se faire assister par un ou deux conseillers de gérance, et elle lui demande si elle doit se faire assister par un avocat si les enfants mineurs d'Émile Godin en désignent un pour les représenter.

SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)

- [Godin, Alix Émile \(1881-1929\)](#)
- [Godin, Camille Andréa \(1883-\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Émilie Esther \(1878-\)](#)

Événements cités

- [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(29 janvier 1888, Guise\)](#)
- [Décès de Jean-Baptiste André Godin \(15 janvier 1888, Guise\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation2 p. (344r, 345v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Familiotère Guise
21 janvier 1898

Bien cher Monsieur Genault,

M. Le Juge de paix sort
d'ici. Comme je vous le
disais dans ma lettre d'écrit
hier, j'ai pressé M. Etienne
pour la fixation de notre
réunion d'inventaire et
j'ai envoyé un de ces Mes-
sieurs, pour le même sujet,
chez M. le Juge de paix.

Le point que deux motifs
obligent sans doute à
reculer au mercredi 1^{er} février
notre réunion :

- 1^o Le conseil de famille
pour les enfants d'Emile
n'est pas encore constitué

et sera difficilement réuni
avant mercredi prochain.
2^o La société du Familio-
tère ne pourra être repré-
sentée légalement, tant
qu'elle n'aura pas de
Gérant ; or, la nomina-
tion de Gérant doit avoir
lieu le dimanche prochain,
29 et.

Ce propos M. le Juge
de paix me conseille de
vous demander si, comme
il est probable, si suis nom-
mée Administrateur Gérant,
il ne conviendrait pas que
je me fasse assister d'un
ou deux conseillers de justice
à la réunion d'inventaire ?

Enfin mais ceci est un
"ou-dit", si pour représenter
les mineurs il venait un
arvè, y aurait-il lieu

s'en prendre un de notre
côté ?

Que je voudrais, cher
Monsieur, être au bout
de toutes ces questions
& affaires qui, dans mon
inespérance, me troublent
et m'effarent !

Veuillez me répondre un
mot et agréer je vous prie
l'assurance de mes senti-
ments affectueux

Marie Godin